



Renouvellement de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027-2030

Formulaire de candidature et mode d'emploi

(à compléter en ligne sur l'outil « Démarches Numériques » après une pré-inscription obligatoire)



Edition 2027

Date limite : 31 janvier 2027



Qu'est-ce que TEN en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Contexte et enjeux

L'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) a pour objectif de **faire émerger, développer, valoriser et reconnaître des plans d'actions en faveur de la biodiversité**¹.

C'est une action territorialisée, à l'échelle des collectivités, qui répond à la mesure 29 de la **stratégie nationale biodiversité 2030** : « Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ».

TEN est animé en région sous la gouvernance **d'un collectif régional** composé de : la Région Sud, cheffe de file en matière de biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt [DRAAF], la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur (2025-2035)**².

TEN a pour ambition d'impulser une dynamique de prise en compte et de préservation de la biodiversité dans les projets de territoires des collectivités, en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès.

La Biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle nous rend des services inestimables : de l'alimentation aux loisirs, de la santé à la formation des sols, de la pollinisation à la régulation de la qualité de l'air et des événements climatiques extrêmes. Elle est indispensable au bien-être de l'Homme et à sa survie. Sa dégradation nous impacte directement en dégradant les nombreux services qu'elle nous rend gratuitement au quotidien.

Les principales causes d'érosion de la biodiversité sont connues³ :

- Les changements d'usages des sols et la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.
- La surexploitation des ressources naturelles et de certains organismes (augmentation des prélèvements en eau, la surexploitation d'espèces sauvages, surpêche, déforestation, braconnage, ...).
- Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air d'origine domestique, industrielle et agricole (les particules fines, les gaz à effet de serre, les pesticides, les métaux lourds et les matériaux non dégradables comme les plastiques) mais aussi les pollutions lumineuses ou sonores qui dégradent les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- Le changement climatique à l'œuvre à l'échelle planétaire se traduit en région, par une hausse des températures moyennes annuelles depuis les années soixante, une intensification des fortes précipitations et une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens qui dégradent la biodiversité.
- Le territoire régional reste sensible aux invasions biologiques via l'arrivée volontaire ou involontaire d'espèces animales ou végétales dont certaines concurrencent les espèces locales et impactent les habitats naturels. 143 espèces végétales et 120 espèces animales sont définies comme exotiques envahissantes en 2024 en région.

Avec le dispositif TEN, il s'agit de faire émerger des solutions propres aux territoires répondant à leurs enjeux en matière de biodiversité et de contribuer à réduire les pressions qui s'exercent sur celle-ci.

¹ Pour en savoir plus : [Guide "Comment réaliser son plan local biodiversité ? »](#)

² <https://www.arbe-regionsud.org/28250-strategie-regionale-pour-la-biodiversite-2025-2035-de-provence-alpes-cote-dazur.html>

³ Pour en savoir plus : <https://www.arbe-regionsud.org/28248-la-biodiversite-en-region.html> :

Une opportunité pour le territoire

La reconduction dans la démarche TEN vous permet pour 3 ans de :

- **Formaliser votre projet biodiversité et un programme d'actions** réaliste et concret, adapté au territoire pour renforcer votre engagement en faveur de la préservation, de la restauration et de la reconquête de la biodiversité,
- Poursuivre et renforcer le dialogue entre les différents services et plus largement les acteurs ou parties prenantes du territoire,
- Bénéficier d'un **accompagnement de l'ARBE**, de la candidature à la réalisation de vos actions. A ce titre, il est fortement conseillé de se rapprocher également de partenaires locaux qui pourraient vous aider sur ces volets (associations, parc naturel régional, parc national, etc.)
- Poursuivre votre participation au club des engagés afin de **bénéficier des ressources** des partenaires nationaux et régionaux, d'outils mutualisés et du partage d'expériences,
- Participer à des événements organisés par l'ARBE **pour acquérir des connaissances et compétences** supplémentaires sur la biodiversité,
- **Bénéficier d'une reconnaissance nationale et régionale de cet engagement** (cérémonie de remise de la reconnaissance, tampon TEN attestant de l'engagement, visibilité de votre collectivité sur les sites internet régionaux et nationaux, fiches retours d'expériences ...)

L'attribution de la reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques directs pour la réalisation des projets. Toutefois, les lauréats auront montré leur volonté de progresser et ainsi arboreront des prérequis positifs et favorables pour l'examen de leurs demandes de subventions, notamment auprès du collectif régional et des partenaires de l'ARBE.

Conditions de renouvellement et modalités de sélection

Qui peut renouveler ?

Les collectivités qui ont été déjà reconnues TEN et qui souhaitent renouveler leur reconnaissance doivent avoir préalablement :

- **renseigné un formulaire leur permettant de faire le bilan évaluatif** de leurs engagements TEN et des actions réalisées pour préserver la biodiversité sur leur territoire,
- **organisé une rencontre/visite bilan-évaluation** avant le dépôt de la candidature de renouvellement en présence à minima du référent technique, du référent politique ainsi que du responsable des services techniques de la collectivité. Seront présents à cette rencontre, des représentants du comité de suivi du dispositif TEN.

Quel projet est recherché ?

Le projet attendu dans le cadre de la candidature de renouvellement doit permettre de préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité dans une approche intégrée et globale.

Les candidats doivent formaliser un plan d'actions et les engager dans les 3 ans du cycle de reconnaissance selon les 8 **principes fondamentaux et partagés** suivant :

1. S'engager sur des actions portées ou soutenues par sa collectivité, qui soit **cohérentes, proportionnelles, additionnelles** (au-delà de la loi), avec un impact positif et respectant les politiques publiques locales, régionales et nationales,
2. Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des actions relevant de leurs compétences, de façon **transversale**, en vue de la protection et de la restauration de la biodiversité et des ressources naturelles,
3. S'inscrire dans une **démarche de progrès**, visant à améliorer leurs pratiques existantes et porter des actions favorables à la biodiversité,

4. Contextualiser le plan d'actions à partir d'un **état des lieux et de l'analyse des enjeux** biodiversité (données naturalistes, scientifiques et techniques) au regard du changement climatique et du besoin d'adaptation aux conséquences de celui-ci et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
5. **Porter politiquement** sa candidature au programme "Territoires engagés pour la nature",
6. **Mobiliser les ressources** et établir les partenariats locaux pour soutenir leurs actions et en assurer le suivi,
7. **Participer au partage et à la valorisation** des réalisations, profitant du réseau des collectivités engagées,
8. Chercher à associer les **acteurs du territoire et la population**.

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la clarté et à la cohérence du projet global de la collectivité en matière de biodiversité. Il évaluera **la dynamique générale de la collectivité en faveur de la biodiversité. Le projet envisagé devra répondre aux enjeux locaux identifiés. Il sera demandé de présenter votre projet global et de détailler 2 à 6 fiches actions, selon la taille de la collectivité.**

Le tableau détaillé des 8 ambitions et des 29 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.



Cadre de référence régional "Territoire Engagé pour la Nature" - Tableau de synthèse des ambitions et des engagements

Ambition SUPRA : Formaliser un état des lieux des connaissances et des actions / Réaliser un plan, un schéma ou une stratégie sur la biodiversité / Se doter de moyens de pilotage et d'animation de cette stratégie							
Ambition 1	Ambition 2	Ambition 3	Ambition 4	Ambition 5	Ambition 6	Ambition 7	Ambition 8
Développer la connaissance de la biodiversité sur son territoire	Intégrer la biodiversité dans mes démarches de planification	Aménager avec la biodiversité	Développer une gestion écologique et un suivi des espaces publics végétalisés	Développer des programmes et des actions de gestion, de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces	Gérer les ressources naturelles en faveur de la biodiversité	Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité	Développer des programmes d'information et de sensibilisation à la biodiversité
ENG 1 – Réaliser un ou des diagnostics (écologiques) du territoire ou d'une partie de son territoire	ENG 1 – Prendre des mesures de préservation, restauration, reconquête de la biodiversité dans la planification territoriale (OAP, emplacements réservés, EIC, arbres remarquables...)	ENG 1 – Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité pour les projets d'aménagement, de rénovation et de construction portés ou soutenus par la collectivité	ENG 1 – Formaliser une démarche structurante de gestion écologique de tout ou une partie de ses espaces verts	ENG 1 – Mettre en œuvre des programmes de conservation et de gestion des habitats naturels (terrestres, littoraux, aquatiques) et des espèces (ordinales, protégées, menacées, indicatrices du fonctionnement écologique des milieux)	ENG 1 – Préserver la biodiversité dans l'exploitation des milieux forestiers communaux (charte, certification, modalités de gestion sylvo-civile, livre évolution, débarras à cheval)	ENG 1 – Associer et consulter les différents acteurs dans la mise en œuvre de mes actions de préservation, de reconquête ou de restauration de la biodiversité	ENG 1 – Formaliser une stratégie d'éducation à l'environnement qui prenne en compte la biodiversité
ENG 2 – Réaliser un diagnostic (trames écologiques (verte et bleue) et des études complémentaires sur les continuités écologiques (trame noire, turquoise, brune, blanche...))	ENG 2 – Mobiliser les outils pour préserver ou reconquérir la biodiversité (de préservation du patrimoine naturel)	ENG 2 – S'engager dans des démarches de labellisation et/ou de certification biodiversité/aménagement	ENG 2 – Mettre en place des actions qui participent à la préservation de la biodiversité dans la gestion des espaces végétalisés (Végétalisation, fauchage, sol, pollinisateurs, entretien...)	ENG 2 – Mettre en œuvre ou soutenir des projets portant sur la diversité cultivée et les races animales régionales (vergiers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition)	ENG 2 – Mener des actions favorables à la biodiversité sur les territoires agricoles communaux	ENG 2 – Inciter les acteurs privés (bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises, exploitants agricoles, professionnels du tourisme, commerçants) et associatifs de mon territoire à mener des actions pour préserver, reconquérir ou restaurer la biodiversité	ENG 2 – Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation à la biodiversité
ENG 3 – Mettre en œuvre des programmes de suivi et d'observations naturalistes sur la durée impliquant ses agents	ENG 3 – Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans mes différents plans et stratégies (Agenda 21, Plan climat, contrat de ville...)	ENG 3 – Favoriser l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans les aménagements	ENG 3 – Stopper l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, engrais chimiques) dans la gestion des espaces végétalisés publics	ENG 3 – Lutter contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	ENG 3 – Encourager des pratiques de gestion favorable à la biodiversité auprès des exploitations agricoles, sylvicoles ou halieutiques sur son territoire (Mesure agroenvironnementales, agroforesterie, agriculture biologique, ...)	ENG 3 – Former les différents services de ma commune et mes élus aux enjeux et actions de préservation de la biodiversité	ENG 3 – Se doter ou soutenir la création d'équipements ou de lieux pédagogiques tournés vers les questions de biodiversité
				ENG 4 – Réduire les pollutions (pollution lumineuse, pollution plastique, déchets sauvages) et les risques	ENG 4 – Mettre en place des actions d'économies d'eau sur les espaces publics	ENG 4 – Communiquer sur ma démarche et mes actions, développer le transfert d'expertise et le partage d'expertise à l'extérieur de ma collectivité	ENG 4 – Associer mes habitants dans des processus participatifs (collecte de données naturalistes, chantier participatif, permis de végétaliser, ...)
						ENG 5 – Mettre en place une gouvernance associant les habitants sur le sujet de la biodiversité	
Un suivi et un renouvellement de votre candidature, la comité de sélection sera attentif à la mise en œuvre des trois engagements "suds".							
- ARBE - Nov 2020							

Vous trouverez le tableau détaillé des ambitions et des engagements sur le site de l'ARBE :

<https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-nature.html>

Lors du renouvellement, la collectivité doit pouvoir démontrer une progression dans son engagement à préserver la biodiversité au travers de sa candidature et ce depuis le début de son engagement dans TEN.

Comment participer ?

- **une préinscription** qui acte l'intention de renouveler une candidature au dispositif TEN : (<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pre-inscription-ten-2027-2030>),

- **votre candidature au travers de ce présent formulaire de renouvellement** qui doit être complété de manière collective, impliquant des élus, des agents des différents services, ainsi que des partenaires locaux.

Il est par exemple recommandé, pour les collectivités localisées dans un parc naturel régional ou un parc national, de solliciter celui-ci pour un accompagnement technique lors du remplissage du formulaire. Des associations, fédérations d'acteurs, syndicats de rivières ou encore les délégations territoriales d'agences de l'état et des collectivités supra-territoriales peuvent, également être des appuis. Pour rappel, un accompagnement en amont de la candidature est possible auprès de l'ARBE.

Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2027

La décision de la collectivité de candidater à TEN et de s'engager à mettre en œuvre les actions mises en avant devra faire l'objet d'une délibération du conseil.

La délibération peut être envoyée deux mois après la clôture des candidatures soit jusqu'en mars 2027.

Formulaire de renouvellement de la candidature.

Le formulaire pour une candidature de renouvellement propose 3 parties à renseigner :

- la présentation de la collectivité en quelques points et son contexte,
- la présentation du projet global de la collectivité pour la biodiversité,
- la présentation des fiches actions à réaliser.

Partie A : Présentation de votre collectivité et son contexte

La première partie se compose d'éléments permettant de présenter brièvement la collectivité.

Partie B : Présentation de votre projet pour la biodiversité

Cette partie permet de présenter **votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire.**

Nous vous invitons à :

- présenter les principaux enjeux de biodiversité de votre territoire,
- décrire de façon synthétique votre projet global pour la biodiversité.

Partie C : Présentation des fiches actions pour les 3 ans à venir

Cette troisième partie permet de détailler, parmi votre programme d'actions à venir, **2 à 6 fiches actions selon la taille de votre collectivité.**

- Pour les collectivités de **moins de 2 000 habitants** : 2 à 6 actions
- Pour les collectivités **entre 2 000 habitants et 10 000 habitants** : 3 à 6 actions
- Pour les collectivités de **plus de 10 000 habitants** : 4 à 6 actions

Dispositif d'évaluation et de sélection pour la reconnaissance

Les dossiers présentés seront évalués par **un comité de sélection régional** constitué :

- du collectif régional composé de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des services de l'Etat en région (DREAL, DRAAF), de la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et de l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE],
- et de partenaires institutionnels et techniques composés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse [AE RMC], des agences d'urbanisme, des Parcs Naturels Régionaux, des Parcs Nationaux, du Comité Régional du Tourisme [CRT], des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE], du Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement [CEREMA], de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Education à l'Environnement [URCPIE], de la Ligue de la Protection des Oiseaux [LPO], du Conservatoire des espaces naturels de Provence [CEN] , ..

Le comité de sélection régional peut s'adjoindre le concours d'experts si nécessaire. Il se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées par les collectivités participantes, en sollicitant notamment des structures locales ou encore de demander des justificatifs complémentaires permettant de vérifier les éléments annoncés dans le formulaire de candidature. **Le comité de sélection régional se réserve le droit**

d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif du dispositif.

Aucune participation financière d'aucune sorte n'est demandée aux collectivités participantes.

La reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » sera décernée à l'issue de cette sélection régionale sur la base de la présentation du projet de la collectivité et des fiches actions.

Le jury sera attentif à la mise en œuvre par la collectivité notamment des 13 engagements « socle ».

Les collectivités qui sont reconnues « Territoire Engagé pour la Nature », s'engagent à participer à la dynamique de réseau proposé par le dispositif TEN.

Au bout des trois ans, la collectivité aura la possibilité de se réengager dans le dispositif en proposant de nouvelles actions.

Utilisation des données du questionnaire

Concours Capitale Française de la Biodiversité

Le formulaire « Territoire Engagé pour la Nature » s'inscrit en complémentarité avec le concours « Capitale Française de la Biodiversité » qui privilégie chaque année une entrée thématique. Le concours « Capitale française de la Biodiversité » permet de **valoriser des actions exemplaires déjà réalisées par votre collectivité.**

Pour les collectivités intéressées, à participer au concours, le règlement et les modalités du concours « Capitale Française de la Biodiversité » sont disponibles sur : <https://www.capitale-biodiversite.fr/le-questionnaire>

Informations pratiques et Renseignements complémentaires

L'enregistrement du questionnaire se fait de façon automatique au fur et à mesure de son renseignement. Vous pouvez y revenir en plusieurs fois. Vous avez la possibilité d'associer plusieurs rédacteurs au renseignement du formulaire en cliquant sur « inviter une personne à modifier ce dossier » en haut à droite du formulaire. Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à utiliser les informations et documents communiqués dans le formulaire afin de promouvoir l'initiative "Territoires Engagés pour la Nature" mais aussi faire connaître et diffuser les bonnes pratiques.

Si vous ne souhaitez pas, recevoir des informations sous forme de newsletters sur le thème de la biodiversité et/ou en lien avec le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature », merci de nous en informer par mail aux contacts ci-dessous.

Les référents TEN de la collectivité, élu et agent, acceptent de figurer dans un annuaire des correspondants TEN à l'usage exclusif des services du collectif régional et des collectivités reconnues TEN en région.

Les collectivités qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur le dispositif peuvent aller sur <https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-naturenbsp.htm> ou contacter l'ARBE.

Contact Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement

Stéphanie GARRIDO / Thomas FOUREST

Tel : 04.42.90.90.54 / 04.42.90.90.66

Mail : ville-nature@arbe-regionsud.org

PARTIE A – PRESENTATION DE VOTRE COLLECTIVITE ET SON CONTEXTE

VOTRE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Nom du/de la président(e) ou du maire :

Site internet de la collectivité :

Code INSEE (Code Officiel Géographique) :

Logo : à joindre

Délibération de la collectivité : à joindre

Organigramme en pièce jointe : à joindre

Nom/Prénom et délégation de l' élu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Contact (téléphone et courriel) :

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (Nom/Prénom) :

Fonction :

Contact (téléphone et courriel) :

Vous pouvez indiquer les noms et courriels de collaborateurs et élus à ajouter au listing d'envoi des informations, actualités et club des engagés TEN (service urbanisme, espaces verts, développement économique, ...)

PARTIE B : PRESENTATION DE VOTRE PROJET POUR LA BIODIVERSITE

Cette partie permet de **présenter votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire**. C'est votre feuille de route pour les trois ans à venir.

Nous vous invitons à :

- **Présenter les principaux enjeux de biodiversité** de votre territoire,
- **Décrire, de façon synthétique votre projet global** en matière de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité sur 3 ans et présenter votre programme d'actions.

Démarche de progrès : les engagements « socle » pour une démarche de renouvellement

Pour rappel, le tableau détaillé des 8 ambitions et des 29 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN. Dans le processus de renouvellement, le collectif régional a souhaité vous guider en vous proposant 13 engagements socle sur les 29 (case en bleu dans le cadre de références).

<https://www.arbe-regionsud.org/Block/download/?id=302835&filename=Cadre-de-reference-TEN-edition-2027.pdf>

Votre dossier de candidature doit démontrer une progression factuelle, concrète et opérationnelle de votre engagement à préserver, restaurer ou reconquérir la biodiversité depuis votre 1^{ère} candidature, en vous appuyant sur la visite bilan.

STRATEGIE ET ENJEUX

- 1. Avez-vous réalisé un plan, une stratégie ou un schéma Biodiversité⁴ ? Si oui, merci d'indiquer les partenaires qui y ont participé et de joindre le document ou d'indiquer le lien pour le télécharger, ci-dessous.**
- 2. Votre collectivité s'est-elle dotée de moyens de pilotage et d'animation pour suivre cette démarche biodiversité sur son territoire (recrutement d'un chargé de mission, mise en place d'une gouvernance, ?**
- 3. Avez-vous intégré des enjeux liés à la biodiversité dans votre commande publique ?**
- 4. Votre collectivité a-t-elle un budget dédié à la biodiversité ?**
- 5. Connaissez-vous la dotation aménité rurale⁵ ?**
- 6. Bénéficiez-vous de cette dotation ?**
- 7. A titre d'information, l'utilisez-vous pour financer des actions en lien avec la biodiversité ? Si oui, merci d'indiquer lesquelles**
- 8. Vos enjeux concernant la biodiversité de votre commune depuis votre première candidature ont-ils évoluer et comment ? Merci de les préciser :**
Pour rappel : les enjeux doivent être plus précis que les ambitions ou engagements du dispositif TEN. Il s'agit d'identifier ce qui est en jeu sur le territoire, ce que l'on a à perdre ou à gagner pour la biodiversité et de faire un choix stratégique. On l'identifie toujours par rapport à un constat (atout, menaces)

Exemples :

La préservation et la conservation d'une colonie de chiroptère (espèces protégées).
Une prise de conscience sociétale de l'importance de la biodiversité et de son érosion due aux activités humaines.
Le maintien de la biodiversité sur les espaces agricoles de mon territoire.
Le maintien de continuité écologique dans l'espace urbain.

⁴ <https://www.arbe-regionsud.org/37082-comment-realiser-son-plan-local-pour-la-biodiversite.html?parentId=28023>

⁵ Aménités rurales : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/france-ruralites-apporter-solutions-aux-habitants-milieu-rural/amenites-rurales>

PROJET GLOBAL

9. Présenter et expliquer votre projet global en précisant à quels enjeux identifiés il répond ?

10. Préciser les objectifs retenus pour chacun des enjeux auxquels vous souhaitez répondre ?

11. Présentez votre liste d'actions à venir en réponse aux objectifs fixés. Détailler dans la partie C les 2 à 6 fiches actions que vous souhaitez présenter pour votre candidature (nombre d'actions minimum différents en fonction de la taille de votre commune) ?

12. Précisez si votre programme d'actions est issu d'un Atlas de la Biodiversité Communale⁶ [ABC] ? Si, oui merci de le fournir en PJ.

⁶ <https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

PARTIE C : PRESENTATION DES FICHES ACTIONS POUR LES TROIS ANS A VENIR

Détailler parmi ce programme d'actions, 2 à 6 fiches actions.

- Pour les collectivités de **moins de 2 000 habitants** : 2 à 6 actions
- Pour les collectivités **entre 2 000 habitants et 10 000 habitants** : 3 à 6 actions
- Pour les collectivités de **plus de 10 000 habitants** : 4 à 6 actions

Pour rappel, **chacune des fiches actions devra être** :

- **Organisée et additionnelle** : l'action devra être suffisamment bien décrite et construite et aller au-delà de la réglementation (les actions visant à répondre à une obligation réglementaire ne sont pas éligible ainsi que les actions de compensation environnementale) et au-delà de la politique actuelle ou passée permettant d'enrichir d'autres actions et de progresser (transposition de l'action à d'autres lieux, élargissement du périmètre de l'action, implication de nouvelles cibles),
- **Contextualisée et cohérente** : l'action est cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité et l'étendue du territoire (phase préalable de connaissance pour établir un lien explicite avec la biodiversité et avec les enjeux locaux, régionaux, etc.). Au-delà de répondre au cadre de référence des ambitions et des engagements, chaque action doit répondre à un/des objectifs opérationnels spécifiques,
- **Planifiée** : en identifiant les différentes phases (études, conception, mise en œuvre, ..), la durée, les échéances de réalisation envisagées,
- **Impliquante et améliorable** : associant différentes parties prenantes (interne et externe) et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue (objectifs et mise en œuvre),
- **Mesurable et impactante** : l'action doit avoir des effets positifs directs significatifs sur la biodiversité et être mesurable à une échéance de 3 ans. Elle devra contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de sa mise en œuvre
- **Proportionnée et réaliste** : les moyens humains, techniques et financiers nécessaire au bon déroulement de l'action, seront précisés au regard des objectifs fixés, de la taille de la collectivité, de ses compétences et de son contexte.

Si la réalisation d'une action va au-delà des trois ans, les phases qui seront menées dans les trois ans de l'engagement seront précisés afin de pouvoir procéder à leur évaluation.

Cette fiche est à dupliquer pour chaque action que vous souhaitez déposer.

Vous avez la possibilité de joindre des pièces jointes pour chaque fiche de façon illimitée.

Fiche Action

- **Titre de l'action :**

- **Ambition(s) TEN choisie(s) :** une action peut répondre à plusieurs ambitions.

- **Référent de l'action au sein de la collectivité :**

- **Contexte de l'action :** enjeux et objectifs opérationnels qui ont conduit à engager l'action et problématique à laquelle la collectivité veut répondre et apporter une solution ou améliorer la situation actuelle.

- **Partenariats envisagés :** maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenariats envisagés (internes et en externes) et moyens dédiés (financiers, techniques, humains). Préciser les structures accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'étude naturaliste, écologue, ...).

- **Méthode et mise en œuvre envisagées :** objectifs et périmètre de l'action, phase préalable de connaissance, outils et démarches, calendrier prévisionnel ou étapes de mises en œuvre, réalisations prévues.

- **Résultats attendus :** Suivi de l'action, proposition d'indicateurs de réalisation, d'impacts attendus sur la biodiversité.

- **Budget prévisionnel :** Il s'agit ici d'avoir une estimation du coût de l'action.

- **Plan de financement envisagé de l'action :** Il s'agit ici d'avoir une estimation des pistes de financement possibles. Il est possible d'indiquer que vous êtes en recherche de financement pour la réalisation de cette action.

- **Limites et conditions de réussite :**

- **Besoins en accompagnement :** point de blocage, besoin technique, montage financier, conseil, avis, ...

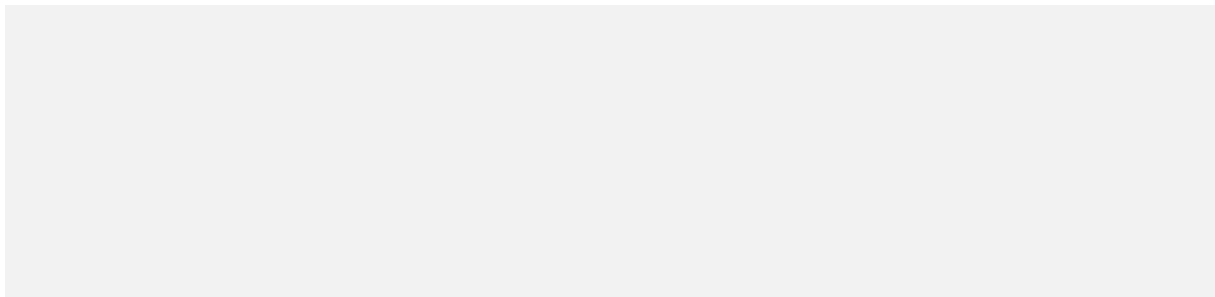
- **Résumé de l'action en 550 signes maximum**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Afin d'illustrer votre engagement pour la biodiversité sur le site national « Engagé pour la nature » (<https://engagespourlanature.ofb.fr>), sur le site de l'ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur (<https://www.arbe-regionsud.org>) et sur toutes communications réalisées par l'ARBE sur le sujet, merci de nous transmettre une **photo de votre collectivité avec légende et crédits photo.**

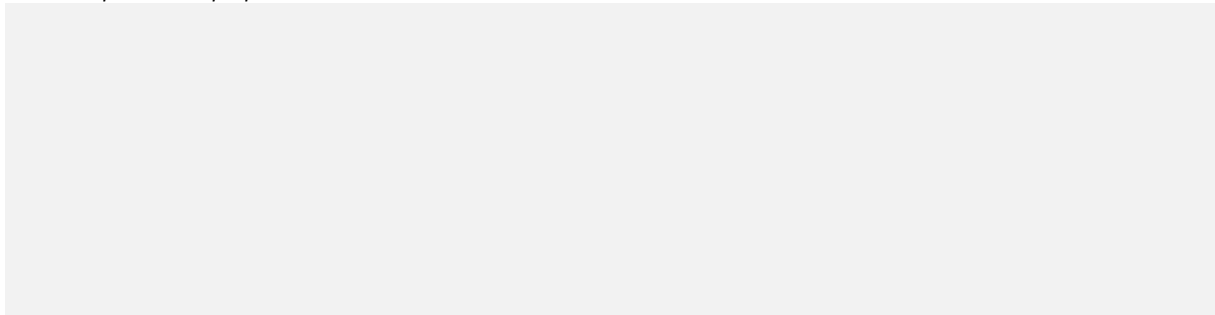
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous disposez ci-après d'un espace vous permettant de présenter des informations complémentaires (actions réalisées, en cours



VOS RÉACTIONS

Merci de nous faire part de vos commentaires quant à la facilité ou non avec laquelle vous avez pu répondre à ce formulaire. N'hésitez pas à nous proposer d'éventuelles améliorations.



COLLECTIF REGIONAL

	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur 27 place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 www.maregionsud.fr
 PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) 16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 Marseille Cedex 3 www.paca.developpement-durable.gouv.fr/
	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) 132 Boulevard de Paris 13003 Marseille https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/
	Office Français de la Biodiversité - Direction interrégionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse Les Jardins de la Duranne – Bâtiment A 510 rue René Descartes- CS 10458 13090 Aix-en-Provence Cedex 3 www.ofb.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur
	OPERATEUR /ANIMATEUR Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur 22 rue Sainte-Barbe - CS 80573 13205 Marseille Cedex 1 www.arbe-regionsud.org/